



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Lucerne, le 7 mai 2020

Bulletin d'information à tous les Présidents des Membres de la Fédération

Chers Présidents des Membres de la Fédération

Nous nous réjouissons de pouvoir reprendre les activités de tir en date du 11 mai, même si c'est de manière réduite et sous conditions. Pour cela, la FST a élaboré un concept de protection. Si la stratégie de déconfinement du Conseil fédéral fait ses preuves, il est possible que le Conseil fédéral continue d'assouplir les mesures de protection. Dans ce cas, la FST adapterait son concept de protection. Lors d'une première phase, nous ne pourrions tirer que les entraînements et les «cibles internes décentralisées» (p. ex. le tour à domicile du CSG, le CI, etc.). Nous vous remercions de votre collaboration et du respect que vous portez aux règles.

Ci-joint, nous vous envoyons divers documents afin que vous et vos sociétés de tir puissiez reprendre les activités de tir le 11 mai 2020. **Nous vous demandons de transmettre rapidement ces informations à vos sociétés:**

[Concept de protection de la FST contre le Covid-19](#)

Le «Concept de protection de la FST contre le Covid-19» est valable pour toutes les fédérations et sociétés de tir de la FST. Il constitue le plan de base en rapport avec la «branche» selon l'art. 6a de l'ordonnance 2 Covid-19 de la Confédération.

Les cantons (l'administration ou les offices du sport) exigent que chaque exploitant d'une installation sportive et/ou les sociétés de tir soumettent un concept de protection. Ils (les exploitants d'installations sportives/sociétés de tir) peuvent envoyer le concept de protection de la FST aux offices concernés et les informer, par email ou par lettre d'accompagnement, que la société de tir se base sur le concept de protection de l'organisation faîtière qu'est la FST et qu'une personne, responsable pour les questions relatives au Covid-19, a été désignée au sein de l'installation ou de la société de tir. Leurs coordonnées doivent être communiquées aux offices concernés. Il n'est pas nécessaire que les sociétés de tir élaborent leur propre plan.

[Mise en œuvre du concept de protection de la FST au Sport populaire – Mesures pour les installations de tir](#)

Cette version courte du concept de protection décrit comment les mesures du concept de protection doivent être mises en œuvre au niveau des sociétés de tir. La version courte comprend des [schémas](#) sur la manière dont les activités de tir doivent être organisées dans une installation afin de respecter les règles. La version courte comprend également une [liste de présence](#) validée par l'Office fédéral du sport pour les entraînements et les concours. Cette liste doit être complétée et conservée lors de tous les entraînements et toutes les manifestations.



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

[Tous les documents peuvent être téléchargés sur le site web de la FST.](#) Les documents doivent être complétés pour un usage propre avec les données de la société de tir et les coordonnées de la personne responsable pour les questions en matière de Covid-19.

Mesures préparatoires à la reprise des activités d'entraînement

La mise en œuvre pratique des mesures mentionnées ci-dessus n'est pas aisée. Le coût de la reprise des activités de tir ne doit pas être sous-estimé.

Les conseils suivants peuvent être utiles lors de la mise en œuvre pratique:

- Nommer des responsables Covid-19 pour la société/l'installation de tir
- Informer les membres (AVANT le 1er entraînement): concept de protection, mesures organisationnelles etc.
- Nommer un responsable de la mise en œuvre et du contrôle des mesures de protection pour chaque entraînement/manifestation
- Clarifier le besoin (p. ex. en raison de groupes de risque ou de la présence d'un nombre trop important de personnes) d'éventuels entraînements distincts (autres horaires/jours)
- Mise en place d'une salle d'attente DEVANT le stand afin d'assurer la distance des 2m
- Mettre des affiches dans des endroits ad hoc avec des remarques de protection
- Régler la mise en place d'un contrôle d'entrée, et la conservation des listes de présence
- Mettre à disposition des produits de désinfection (le cas échéant un tapis pour les pas de tir particuliers)
- S'assurer de la désinfection des parties communes (toilettes, point de restauration etc.)
- Organiser suffisamment de serviettes en papier et de produits de désinfection AVANT le 1er entraînement)

Pour la pose et l'affichage des affiches de l'OFSP ou de Swiss Olympic concernant les mesures de protection contre le Covid-19, nous vous renvoyons aux pages d'accueil de l'OFSP, de l'OFSPPO et [de swissshooting.ch](http://de.swissshooting.ch), où elles peuvent être téléchargées.

En cas de questions ou d'ambiguïtés concernant les concepts de protection ou les documents complémentaires, les sociétés de tir/installations de tir doivent d'abord contacter les SCT/SF et seulement dans un second temps la FST.

Nous vous remercions pour votre soutien et le respect des règles. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions revenir à la «normalité» étape par étape à un moment donné.

Avec nos cordiales salutations

Luca Filippini
Président de la FST

Walter Harisberger
Membre du Comité directeur